



N/Réf.: 26/193 B-sd
Objet : Réunion du comité de la DEA.

Useldange, le 13 février 2026

CONVOCAATION

Conformément à l'article 14 de la loi modifiée du 23 février 2001 concernant les syndicats de communes, nous vous prions de bien vouloir assister à la prochaine réunion du comité du syndicat intercommunal « Distribution d'Eau des Ardennes », laquelle aura lieu à

Wilwerwiltz (commune du Kiischpelt),

jeudi, le 5 mars 2026, à 10.00 heures,

au « Centre communal »,

5, op der Gare, L-9776.

d'après l'ordre du jour ci-après.

Pour le bureau de la DEA,
Le Président,

(PAULY Charles)

Le Secrétaire,

(DRAUT Serge)



ORDRE DU JOUR

de la séance du comité de la DEA du 5 mars 2026

Séance à huis clos

- 1° Affaires du personnel.
 - a. Nomination définitive d'un fonctionnaire communal du groupe de traitement A1 [poste F 35] ;
 - b. Nomination définitive d'un fonctionnaire communal du groupe de traitement B1 [poste F 42] ;
 - c. Promotion d'un fonctionnaire communal du groupe de traitement B1 à un grade au niveau supérieur de sa carrière [poste F 15] ;
 - d. Promotion d'un fonctionnaire communal du groupe de traitement B1 à un grade au niveau supérieur de sa carrière [poste F 18] ;
 - e. Nomination provisoire d'un fonctionnaire communal du groupe de traitement D1 artisan [poste F 25].

Séance publique

- 2° Approbation et signature du registre aux délibérations de la séance du comité de la DEA du 13 novembre 2025.
- 3° Approbation d'un contrat de location.
- 4° Projets :
 - a. 26411 – « Assainissement du site Napoléonsgaart » - vote du projet et du devis ;
 - b. 27408 – « Assainissement de la station de pompage Tarchamps » - vote du projet et du devis ;
 - c. 26416 – « Alimentation électrique sans interruption - réservoirs régionaux » - vote du projet et du devis.
- 5° Fixation du local de réunion de la prochaine réunion du comité de la DEA.

Annexes: Les pièces à l'appui du point 1 de l'ordre du jour.

Les informations concernant les différentes nominations vous parviendront par courrier électronique.